



2
Jours

La responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise

dans JURIDIQUE - DROIT DE L'ASSURANCE / Réf : JUR-DRAS-4

Objectifs de la formation

- Identifier les différents aspects de la responsabilité civile du chef d'entreprise
- Examiner les différents aspects de la responsabilité pénale du chef d'entreprise

Programme de la formation

1. Examiner la responsabilité civile du chef d'entreprise

- Définition et fondements juridiques de la responsabilité civile
- L'étendue du risque envers la société : fautes de gestio, violation des statut, infractions aux lois et règlements
- L'étendue du risque envers les tiers : préjudices causés aux tiers, obligations envers les créanciers

2. Décrire l'action en responsabilité civile envers le dirigeant

- Les conditions de mise en oeuvre
- Les acteurs pouvant engager l'action
- Les effets de l'action en responsabilité

3. Identifier la responsabilité pénale du chef d'entreprise

- Fondements et différences avec la responsabilité civile
- Les principaux cas de mise en cause : abus de biens sociaux, banqueroute, fraudes fiscales, infractions liées à la sécurité et à l'environnement

4. Décrire l'action en responsabilité pénale envers le dirigeant

- Les conditions de mise en oeuvre : l'élément matériel, l'élément moral



- Les sanctions encourues : peines d'emprisonnement, amendes, interdictions professionnelles

5. Identifier le cas particulier de la responsabilité du chef d'entreprise en cas de procédure collective

- Les infractions spécifiques en cas de faillite
- Les conséquences sur la responsabilité du dirigeant

6. Identifier des solutions efficaces pour limiter les risques

- La mise en place des délégations de pouvoirs : définition et portée, conditions de validité
- Le recours à l'assurance responsabilité civile du dirigeant : les garanties offertes, les exclusions, la mise en jeu de l'assurance

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Juristes, dirigeants, responsables RH

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :



- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

